



## **Modalités d'adhésion**

Extrait des statuts de l'Association :

### **« ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ADHESION A PARTIR DU 07/02/2020 »**

Pour être membre de l'Association, il faut remplir les conditions suivantes :

- 1) Exercer une activité dans le domaine de l'Ingénierie des ouvrages de BTP sur le territoire de l'association au travers d'une entité juridique permanente
- 2) Déclarer être partie prenante du BTP et être agréé par la Commission d'Admission sur la base des critères définis dans le règlement intérieur »

### **Pièces justificatives obligatoires à joindre au dossier d'inscription :**

- Fiche d'adhésion
- Kbis de moins de 3 mois indiquant l'établissement local du membre candidat
- Toute forme de justification relative aux moyens et compétences (qualifications, références, CV...) ou dispositions prises pour respecter les exigences liées à la pratique de l'activité en lien avec l'objet de l'association
- Justificatif de domiciliation de l'implantation locale
- Attestation sur l'honneur de posséder les compétences et assurances relatives à la pratique de l'activité principale objet de l'association (document à compléter et à signer)
- Engagement formel du candidat à adhérer aux valeurs et principes qui animent l'association édictés en préambule du Règlement Intérieur, et engagement du candidat à respecter le règlement intérieur par sa signature

**Fiche d'adhésion et annexes fournies sur demande de l'intéressé, et à transmettre par courriel :**

**[contact@aioc.fr](mailto:contact@aioc.fr)**